

Image not found or type unknown



Donation d une maison du vivant à un neveu

Par **goetz anne**, le **02/03/2017** à **13:07**

Bonjour

Célibataire, sans enfants, âgée de moins de 60 ans, je désire donner de mon vivant ma maison (estimée à 210 000euros) à mon neveu et en garder l'usufruit. Quelles taxes devra t il régler pour entrer en possession de la maison ? je ne voudrais pas lui faire de cadeau empoisonné. Sachez qu'il me reste un frère, mais il est hors de question qu'il hérite de quoi que ce soit de ma part.

Merci de votre aide

Anne

.